



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné de ce qui suit :

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement #2024-275 – Règlement sur la gestion contractuelle a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 13 janvier 2025. Un exemplaire est disponible sur le site internet municipal ainsi qu'au bureau municipal sur les heures d'ouverture régulière.

Donné à Saint-Marc-de-Figuery ce 15^e jour de janvier 2025

Martine Lachaine
Directrice générale
et greffière-trésorière